





REVENDICATIONS & PROPOSITIONS

- ❖ Retirer les sanctions à l'encontre des salariés depuis la rentrée 2010 (rappel : 7 procédures disciplinaires connues des représentants)
- ❖ Privilégier la discussion par l'intermédiaire du chef de service avant d'entamer une procédure et tenir compte de son avis.
- * Respecter la réglementation en vigueur :
 - Pour les enseignants titulaires d'un mandat, aménagement du temps de travail (application de la convention collective) ou engagement sur le paiement des heures de délégation et de réunions
 - Respecter les délais de prévenance pour les plannings
 - Paiement des heures supplémentaires sur l'année scolaire 2009/2010
- ❖ Cohérence entre ce qui est demandé au professeur principal et le temps qui lui est imparti (20h par an)
- ❖ Meilleure organisation du travail de l'écurie d'application : minimum 2 moniteurs par séance (par mesure de sécurité, ne plus laisser un moniteur technique seul)
- *Respecter la liberté d'expression durant les réunions quelles qu'elles soient. Chacun doit avoir la possibilité de s'exprimer sans que cela lui soit préjudiciable.
- ❖ Mettre en place une procédure qui permette une communication descendante rapide de tout texte réglementaire et information utile pour le bon fonctionnement du service.

- ❖ Respecter la place de l'élève en tant qu'apprenant. Ne pas utiliser les élèves pour obtenir des informations sur les salariés. Procédé qui peut nuire à l'image de l'école (rappel : tout dispositif de surveillance ou contrôle doit faire l'objet d'une information préalable auprès des instances représentatives et des salariés).
- ❖ Le recours systématique à des contrats CDD en remplacement de salariés qui occupaient des postes permanents ne permet pas une stabilité dans les équipes. Mener une politique de recrutement sur le long terme avec une formation adaptée au poste.
- **❖** Le responsable de la formation générale et appliquée vérifie et valide l'ensemble des CCF.
- ❖ Mettre en place une charte étique au niveau de l'établissement qui définisse une méthode de management basée sur la revalorisation des salariés (« humanisme, bienveillance et professionnalisme »).
- ❖ Payer les journées de grève.